

REGLEMENT CYCLO-CROSS

1) ORGANISATION GENERALE D'UN CYCLO-CROSS :

Les clubs organisateurs et les participants doivent se référer au règlement national (www.cyclisme-ufolep.info).

Les organisateurs doivent tracer des circuits de 1,5 à 3,5 km et surtout ne pas essayer de chercher la difficulté maximum. Chaque circuit sera vérifié pour chaque organisation par des responsables coureurs de la commission régionale cyclo-cross qui peuvent demander à l'organisateur de modifier quelques points qui sembleraient dangereux ou imposer des portions de portée.

Les vélos de type route sont autorisés munis d'un guidon plat ainsi que les VTT, à la condition que la longueur du cintre n'excède pas 50 cm.

Les VTT ne seront pas autorisés sur les championnats.

Les guidons plats ne seront pas autorisés sur tous les championnats.

Durée des compétitions :

- 45 minutes + 1 tour avec marge de 1 à 2 minutes
- ou après 25 mn de course, le même nombre de tours à effectuer,
- le cyclo-cross est également ouvert aux féminines et cadets avec une durée de course de 25 minutes + 1 tour
- une durée de course de 15 minutes + 1 tour pour les minimes

Catégories jeunes :

- Les cyclo-cross dits initiation sont réservés aux enfants d'un âge maximum de 12 ans (2 catégories d'âge 5/8 ans et 9/12 ans). Engagement gratuit conseillé. RAT à souscrire auprès de votre FOL.
- Pour les minimes 2^{ème} année (14 ans) qui souhaiteraient faire la saison cyclo-cross 2011/2012 en cadets, un simple surclassement suffira (certificat médical de surclassement obligatoire).
- Pour les cadets, les surclassements devront être soumis au docteur du comité départemental UFOLEP dont ils dépendent.
- Conformément au règlement national UFOLEP activités cyclistes, les cadets ne peuvent participer qu'à une seule épreuve par week-end.
- Pour les initiations jeunes, fournir un certificat médical et une autorisation parentale à l'engagement.
- Pour participer avec les séniors, les cadets à double appartenance doivent présenter un surclassement exceptionnel à la pratique du cyclisme avec les adultes.

Caractéristiques techniques :

- Le changement de vélo s'effectuera seulement sur bris mécanique et à un poste fixe mis en place par l'organisateur. S'il n'y a pas de poste prévu, il aura lieu au podium. Tout contrevenant à cette règle se verra mis hors course. Possibilité de changer de vélo entre coureurs uniquement au podium sur bris.
- Le changement de roue sera laissé libre à chaque participant et toléré entre coureurs.
- Le port du casque est obligatoire pour les compétitions et les échauffements.
- Le port du maillot de champion est obligatoire.
- Le cyclo-cross annulé perdra son tour d'organisation l'année suivante (sauf conditions climatiques exceptionnelles).
- L'échange de matériel (sauf vélo) entre concurrents est toléré.

2) DEMANDE DE CARTONS :

Pour la saison 2011/2012 mise en place de la procédure logiciel Ouest-cartes. La demande doit intervenir 8 jours avant la course délai de rigueur et doit être envoyée avec les dates de renouvellement de l'année à venir au responsable régional accompagnée de la photocopie de la licence UFOLEP ou du bordereau de demande de licence homologuée par l'UFOLEP ainsi que de la photocopie du certificat médical. Il sera demandé de préciser, lors de la prise des cartons s'il s'agit d'un VTT ou Non.

Prix du carton : 3 € (pour tout nouveau cyclocrossman joindre la demande de délivrance d'une carte cyclocross).

3) ENGAGEMENTS :

(obligatoires sur papier libre ou par téléphone jeudi soir dernier délai)

Les engagements seront de **4,50 €**. Chaque cyclocrossman doit présenter son carton et sa licence lors de la prise du dossard.

4) CATEGORIES ET REGLEMENT :

Les cyclocrossmen de plus de 17 ans, et les jeunes de 16 ans surclassés, seront classés dans la catégorie immédiatement supérieure **lorsqu'ils totaliseront** dans leur catégorie **sur les épreuves UFOLEP**, au cours de **la même saison, 30 points et plus**, dans les conditions suivantes : **Seuls les points marqués sur les épreuves UFOLEP seront comptabilisés.**

Il y a 10 partants et plus		Il y a 9, 8, 7 ou 6 partants		Il y a 5 partants et moins	
Places	Points	Places	Points	Places	Points
1er	10	1er	5	1er	3
2 ^è	7	Sa place est indiquée sur la carte cyclocross		Sa place est indiquée sur la carte cyclocross	
3 ^è	6	2 ^è	0	2 ^è	0
4 ^è	4	3 ^è	0	3 ^è	0
5 ^è	3	4 ^è	0	4 ^è	0
La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cyclocross		5 ^è	0	5 ^è	0
		Leur place n'est pas indiquée sur la carte cyclocross		Leur place n'est pas indiquée sur la carte cyclocross	

Les ex-licenciés FFC seront classés de la façon suivante :

- PASS.CYCLISME = 2ème cat. Cyclo cross
- PASS.CYCLISME OPEN = 1ère cat.
- EX-REGIONAL <20 points 1ère cat.

Tout nouveau licencié UFOLEP sera en 3ème cat. Cyclo-cross et voir tableau correspondance route et cyclo-cross.

Les nouveaux doubles licenciés UFOLEP/FFC, PASS.CYCLISME OPEN et PASS.CYCLISME seront classés en 2ème cat. Cyclo-cross.

Tout licencié UFOLEP cyclo-cross qui sollicite une licence FFC PASS.CYCLISME OPEN sera classé en 2ème cat cyclo-cross UFOLEP sans possibilité de descente s'il était classé en 2ème ou 3ème cat cyclo-cross UFOLEP. Par contre s'il est classé en 1ère cat cyclo-cross UFOLEP il reste en 1ère sans possibilité de descente.

Toute nouvelle licenciée UFOLEP n'ayant jamais pratiqué le cyclocross en compétition. Elle sera classé en catégorie « Féminines » pour la pratique du cyclocross.

Toutefois, si elle le désire, elle pourra demander à être classée en 3ème catégorie. Dans ce cas, le choix sera fait pour la saison complète ; lui sera appliqué le règlement « des montées » afférent à cette catégorie.

Pratiquant(e)s Route		
Licence saison dernière ou en cours	Catégorie Route	Accueil UFOLEP pour le cyclocross
X	Fém. ou 3 ^è	Fém. ou 3 ^è
X	GS	3 ^è
X	3 ^è	3 ^è
X	2 ^è	3 ^è
X	1 ^e	2 ^è

5) RESULTATS :

Ils doivent être envoyés dans les plus brefs délais au responsable cyclo-cross régional. Les organisateurs doivent joindre la liste des engagés et marquer impérativement les résultats sur les cartons.

Si les résultats ne sont pas envoyés au responsable cyclo-cross, le cyclo-cross ne sera pas reconduit sur le calendrier l'année suivante.

6) CHAMPIONNATS :

- Pour participer au championnat régional il faudra avoir participé à 3 cyclo-cross en Poitou-Charentes. Toute demande de carton intervenant après le 1^{er} janvier donnera le droit au cyclocrossman de participer au championnat régional mais sera hors classement.

Même cas pour tout coureur n'ayant pas son quota de courses (3).
Tout engagement qui intervient dans les 72 h avant le championnat régional sera doublé.

- Obligation d'avoir participé à 2 cyclocross en Poitou-Charentes pour participer au Championnat Départemental UFOLEP cyclocross.

7) RECOMPENSES :

- Les récompenses seront remises au dernier cyclocross de la saison.

Rappel : la participation aux championnats départementaux et régionaux, phases préalables du championnat national, est obligatoire pour les sélectionnés.

Saison 2011/2012 : Maintien du challenge par catégorie de valeur sur toute la saison en Poitou-Charentes.